

Service | Mis à jour le 20 avril 2022

FONDS D'AIDE A L'INSERTION (FAI) DEPLACEMENT

● Disponible | Martigues (13)

Service cumulable

Mobilité

Aide financière

L'aide peut être accordée uniquement si l'action se déroule en dehors du périmètre de l'aide au transport en commun urbain ou interurbain dont bénéficie le bénéficiaire.

En présentiel

1 Rue du Fer à Cheval
13800 Istres

Publics

Profils

- Public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Critères

- Demande adressée par un travailleur social
- Personnes accompagnées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER)

Pré-requis, compétences

- Aucun

Modalités

Pour l'accompagnateur

- par le biais du contrat d'engagement réciproque
- Téléphoner

Pour le bénéficiaire

- Non renseigné

Justificatifs

- La carte grise du véhicule motorisé utilisé par le foyer
- attestation d'entrée, de présence et de fin de formation
- pour les déplacements en train, le remboursement est effectué sur la base de deux billets aller-retour par mois en 2^{ème} classe

Connectez-vous

Accédez aux informations de contact et mobilisez ce service pour votre bénéficiaire.

Description

Cette aide est calculée sur la base d'un montant de 0,30 € du km pour les bénéficiaires utilisant un véhicule léger et de 0,20 € du km pour le bénéficiaire utilisant un deux-roues (>50cc). Les péages sont exclus du champ de l'aide.

Montant accordé jusqu'à 300€ max par mois.